

TAIS
421345638
26 avenue des Champs Pierreux
92022 Nanterre cedex

Contact : Esther Groussain
Fonction : Directrice QHSE adjointe
Adresse : 26 avenue des Champs Pierreux – 92022 Nanterre cedex
Tel : 01 55 69 69 00
Mail : esther.groussain@veolia-proprete.fr

Date : 31/12/2012

TAIS
-
ACTIONS DE REDUCTION D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE
-
PERIODE : 2012 - 2014

L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement demande aux personnes morales de plus de 500 personnes de joindre à leur bilan des émissions de gaz à effet de serre une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions.

Plus exactement : « La synthèse des actions, jointe au bilan en application de l'article L. 229-25, présente, pour chaque catégorie d'émissions mentionnée [...], les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des trois années suivant l'établissement du bilan. Elle indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu. »

Dans ce cadre, TAIS a fait un travail d'étude et d'identification des actions de réduction adaptées, envisagées sur la période en question : 2012-2014. Le résultat de ce travail est synthétisé ci-dessous, a été envoyé au préfet de la région, et a été publié avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la personne morale.

Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre : une priorité

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), le point de départ est de les mesurer. En 1999, un reporting environnemental a été mis en place, ce qui a permis à TAIS de suivre année par année ses émissions de GES, et d'incorporer leur réduction comme une composante de la gestion et de la stratégie, comme c'est le cas dans l'ensemble du groupe Veolia Propreté.

Secteur des services à l'environnement

TAIS exerce, au sein de l'entreprise Veolia Propreté, des activités de services à l'environnement. Dans ce secteur, mesurer les impacts des services fournis sur l'environnement est une priorité, et ceci s'applique en particulier aux émissions de GES, dont il faut connaître les quantités émises.

L'ambition d'excellence environnementale est une stratégie compétitive et de différenciation de Veolia Propreté, leader mondial dans le domaine de la gestion, du traitement et de la valorisation des déchets.

En matière de mesure et de réduction d'émission de GES, nos exigences propres, celles du client et celles de la réglementation sont constamment à la hausse. Ainsi, les émissions de GES des services fournis sont gérées et minimisées, et les actions de réduction sont planifiées dans la continuité, au fil de l'innovation technologique et de process, et du contexte.

Présentation de l'activité de TAIS

La société TAIS, est spécialisée en région Ile-de-France dans la collecte et le traitement des déchets industriels solides ou liquides, banals ou spéciaux.

Créée le 1er juillet 1999, elle regroupa les sociétés TRANSOR, ADC et IPODEC du groupe Onyx.

TAIS propose une gamme complète de services et de prestations comprenant :

- Collecte, tri et transfert des déchets dangereux et non dangereux
- 9 agences de collecte
- 26 déchèteries industrielles – 62 déchèteries dédiées au BTP
- Gestion de déchets sur les chantiers et déchèteries industrielles
Commercialisation d'un pack dédié aux artisans : le Clic'BAG
- Collecte des déchets de bureau et des déchets confidentiels grâce respectivement aux services Visiopap et Motus
- Collecte de déchets d'activités de soins à risques infectieux et proposition d'un service tout en un : le pack Med@sri
- Collecte de déchets industriels dangereux

Synthèse des actions envisagées sur la période 2012-2013-2014

La synthèse des actions à présenter avec le bilan est une opportunité pour mettre en valeur les actions réalisées par TAIS pour réduire ses émissions de GES. Il s'agit d'actions planifiées ou en cours de mise en place, pour la période concernée : 2012-14.

La réglementation n'impose «pas de principes méthodologiques obligatoires pour l'élaboration de la synthèse des actions, mentionnée à l'article L.229-25 du Code de l'environnement». Les actions que TAIS envisage de mettre en œuvre au cours des trois années suivant l'établissement du bilan ont été présentées sous forme de tableau dans ce document.

Pour la majorité des actions dans le tableau ci-dessous, des estimations chiffrées de l'impact en émission de GES des actions individuelles pour la période 2012-2014 ont été faites, en utilisant les données techniques, technologique et opérationnelles disponibles aujourd'hui.

Les actions, par catégorie d'émissions, sont ci-dessous.

Actions que TAIS envisage de mettre en œuvre durant 2012-2014	Description/détails techniques	Moment/période de réalisation de l'action	Impact chiffré estimé de l'action de réduction pour la période	
			En données brutes (kWh, l...)	En GES (t CO2e)
Application de l'Eco-conduite pour réduire la consommation de carburant.	Tais Carrières sur Seine : Mise en place du système CMS, logiciel d'éco-conduite installé sur une partie de la flotte, accompagné par une formation du chauffeur et du management, et faisant l'objet d'un suivi par l'exploitation et le service technique de la région. Ce système a été testé et déployé par Veolia Propreté à l'étranger, et produit une économie de 4% sur la consommation de gasoil des bennes. Pour commencer 5 bennes sont équipées.	A partir de mars 2012	Consommation de carburant réduite : 10 200 litres	Soit 27.5 tCO2e
Optimiser la ventilation dans les cabines de tri	Remplacement de la climatisation d'une chaîne DIB avec un équipement plus moderne, et moins de fuite de gaz réfrigérants.	A partir de novembre 2012	Manque de retour d'expérience sur l'utilisation des climatiseurs pour faire une estimation fiable des réductions d'émissions	
Installer des ampoules basse consommation.	Installation d'ampoules et néons basse consommation en cabine de tri ainsi que pour l'éclairage du site	A partir de septembre 2012	Nombre important d'ampoules et de néons remplacés, mais impact CO2 inférieur à 10 tCO2 pour la période, notamment du fait du faible facteur d'émissions de CO2 de l'électricité en France.	
Optimiser la ventilation dans les bureaux	Remplacement de radiateurs de 2000 W par des climatiseurs réversibles de puissance 1500W	A partir de novembre 2012	13.5 MWh	Soit 0.8 tCO2e
Améliorer l'efficacité des équipements utilisés sur site	Système de temporisation d'arrêt moteur après 5 min d'inactivité sur 1 chargeuse. Ce système permet d'économiser environ 5% de la consommation de carburant.	A partir de début 2012	Consommation de carburant réduite : 4 680 litres	Soit 12.6 tCO2

Pour certaines actions, l'impact attendu en termes de réductions d'émissions de GES pour la période est significatif, mais difficile à quantifier, du fait du manque d'informations et de retours d'expérience. Dans ces cas, l'impact n'a pas pu être calculé avec suffisamment de précision, et n'a pas été incorporé dans le volume global des réductions d'émissions de GES attendus. De ce fait, le volume indiqué ci-dessous sous-estime l'impact des actions de réduction réalisées par TAIS sur la période concernée.

Volume global estimé des réductions d'émissions de GES attendu : **40.9 tCO₂e**

Commentaires :

- Le reporting / la mesure des émissions de GES au sein de Veolia Propreté est fait pour l'ensemble de l'entreprise, pas seulement pour les entités juridiques de plus de 500 personnes.
- De même, des actions de réduction d'émissions de GES sont réalisées et prévues sur l'ensemble du périmètre de Veolia Propreté, pas seulement pour les entités juridiques de plus de 500 personnes.
- Le suivi des actions citées dans ce document sera fait en interne durant la période 2012-2014.